

## Compte rendu

### De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2016

L'an deux mille seize, le **Six du mois de septembre**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **20h00** sous la présidence de M. Jean-Louis BATIOT, Maire de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

**Date de convocation** : 31.08.2016.

**Membres présents** : MM BATIOT Jean-Louis, MOULIN Christine, LAURENCEAU Gérard, BEAUPEU Laurence, DENOUE Véronique, HUYGHE Claude, LIEVRE Jeanne, ALAIN Patrice, HERPIN Jean-François, TROQUIER Mariel, BROCHARD Nicolas, HERBRETEAU Chantal, DUMAS Jean-Pascal, GANACHAUD Thierry, CANTENEUR Eric, POIRAUD Jacques, PENLOUP Nicole, DREILLARD Bruno, TESSIER Michel, PASQUIER Karine, ROCHEREAU Fredy, BARREAU Carine, BORDET Stéphanie, LANDAIS Virginie, SIRE François, CHENE Aurélien, LUCAS Vanessa, DUFRESNE Françoise, HERMOUET Christophe, BARKAN Emmanuelle, NDIAYE Delphine, GARANDEAU Bernard.

**Membres absents** :

- Mme STIEAU Véronique qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis BATIOT pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. IMBERT Jean-Pierre qui a donné pouvoir à M. LAURENCEAU Gérard pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. BETOU Jean-René qui a donné pouvoir à M. BROCHARD Nicolas pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme MENANTEAU Elisabeth qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme LEFRANC Laetitia.
- M. BARBE Olivier.

**Secrétaire de séance** : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, M. CHENE Aurélien.

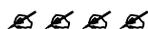


M. le MAIRE ayant déclaré la séance ouverte, Mme LUCAS Vanessa, conseillère municipale sollicite une prise de parole qui lui est accordée. Elle souhaite faire une déclaration qu'elle adressera en mairie par voie dématérialisée afin qu'elle soit annexée au présent compte rendu.

Par cette déclaration, Mme LUCAS souhaite mettre en lumière un certain nombre de dysfonctionnements qui, selon elle, entravent l'exercice démocratique du mandat électoral des conseillers municipaux, notamment pour ceux des listes minoritaires. Ces dysfonctionnements touchent en particulier des défauts de communication sur les dossiers communaux en cours et autres.

M. le Maire, après avoir passé en revue les différentes décisions prises lors de la réunion du 30 juin 2016, invite les membres du Conseil municipal à valider le compte rendu de cette dernière séance.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 30 Juin 2016.**



Mr Batiot, Maire, rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance :

#### **I – RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE**

#### **II – FINANCES**

1. Budget principal « commune » – Année 2016 : Délibération acceptant un bordereau de présentation de titres en « non-valeur ».
2. Ecole publique Françoise DOLTO, commune déléguée de St Florent-des-Bois, et travaux de rénovation de la 6<sup>ème</sup> classe : Avenants aux marchés de travaux, pour le lot N°1 Electricité et le lot n° 2 Menuiserie.
3. Location salle polyvalente de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux : Délibération statuant sur une demande d'utilisation gratuite.

### **III - ADMINISTRATION GENERALE**

1. - Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Délibération validant sa constitution, après la démission individuelle (motivée par une évolution du cadre réglementaire) des membres élus lors de la séance du 9 juin 2016.
2. – Conseil départemental de la Vendée et programme d'installation d'abris voyageurs sur la commune Rives de l'Yon : Délibération validant un projet de convention pour le remplacement de 2 abris voyageurs (1 sur St Florent, 1 sur Chaillé). **(cf annexe 1)**

### **IV – ACTIVITES SCOLAIRES**

1. – Rentrée scolaire : Communication sur les effectifs.
2. - Accueil périscolaire et TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : Délibération portant sur la signature d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le recrutement d'une animatrice à compter du 8 octobre 2016.
3. – Restauration scolaire : délibération portant modalités de remboursement des salaires par le Comité de Gestion de la Restauration scolaire, commune déléguée de St Florent-des-Bois, pour l'année scolaire 2016-2017.
4. – Maison Familiale et Rurale (MFR) de la commune déléguée de St Florent-des-Bois : Délibération validant la mise à disposition d'un local communal au profit de la MFR, pour l'année scolaire 2016-2017. **(cf annexe 1 Bis)**

### **V – INTERCOMMUNALITÉ**

1. Communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » : Délibération validant le transfert de compétences des communes vers la l'agglomération et la mise à jour des statuts de la Roche-sur-Yon Agglomération. **(cf annexe 2/Délibération du 26.01.2016 de la Roche Agglo + « Statuts »)**
2. Communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » : Délibération autorisant le maire à signer une convention cadre de mutualisation, venant compléter le schéma de mutualisation. **(cf annexe 3/convention cadre et ses 5 annexes)**

### **VI – DIVERS**

- **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.**

\*\*\*\*\*

## I – RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance du conseil municipal, soit le 30 juin 2016 :

<b>Urbanisme</b>	
2016-24-DIA	DIA portant sur un bien situé 74, rue Georges Clémenceau – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/B 547
2016-25-DIA	DIA portant sur un bien situé 11, rue des Sorbiers – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/D2198
2016-26-DIA	DIA portant sur un bien situé 9, rue de l'Orée du Bois – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/D 2818
2016-27-DIA	DIA portant sur un bien situé 6, rue de L'Alouette – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/C 1734
2016-28-DIA	DIA portant sur un bien situé 38, rue du Général de Gaulle – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/AB 814
2016-29-DIA	DIA portant sur un bien situé 1, rue de la Verdure – Commune déléguée de St Florent-des-Bois/D 3005
<b>Commande publique</b>	
2016-13MP	Signature d'un devis relatif à la fourniture de produits pyrotechniques par la Sté SAS JCO, pour un montant de 1 600 € TTC.
<b>Administration générale</b>	
2016-04 CC	Attribution d'une concession dans le cimetière de la commune déléguée de St Florent-des-Bois à Mme MARVIN Janick.
2016-05 CC	Attribution d'une concession dans le cimetière de la commune déléguée de St Florent-des-Bois à Mme MOURGUES Christiane

## II – FINANCES

### DE2016-09-087

#### **Budget principal « commune » - Année 2016 : Délibération acceptant un bordereau de présentation de titres en « non-valeur ».**

Considérant la liste de présentation en non-valeur, liste n° 22170890215, transmise le 16 juin 2016 par le comptable public,

Considérant que les recettes figurant sur cette liste et s'établissant à un montant global de 71.00 € ne peuvent être recouvrées par le comptable public,

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres**

- Autorise une « admission en non-valeur » des recettes telles que figurant sur la liste n° 22170890215 transmise par le comptable public à la date du 16 juin 2016 et s'établissant à 71.00 €.
- Charge Mr le Maire de l'application de cette décision.

### DE2016-09-088

#### **Ecole publique Françoise DOLTO, commune déléguée de St Florent-des-Bois, et travaux de rénovation pour la 6<sup>ème</sup> classe : Avenants aux marchés de travaux, pour le lot n°1 Electricité et le lot n° 2 Menuiserie.**

Concernant l'école publique Françoise DOLTO, et les travaux de rénovation pour la 6<sup>ème</sup> classe, il est rappelé que les marchés de travaux, correspondant à différents lots ont été validés par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 juin 2016, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte.

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour 2 lots en particulier et nécessitent par conséquent l'établissement d'avenants.

En voici le détail, en termes de coût :

- Avenant n° 1 au LOT n° 1 « Electricité » : Marché de travaux passé avec l'entreprise SA BESSE/Nesmy.

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Montant de l'avenant HT	Montant HT Du marché INITIAL	Montant HT Du marché, après avenant n° 1
Avenant n° 1	2 042.00 €	2 960.00 €	5 002.00 €

- Avenant n° 1 au LOT n° 2 « Menuiserie » : Marché de travaux passé avec l'entreprise PENLOUP-BILLET/Rives de l'Yon

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Montant de l'avenant HT	Montant HT Du marché INITIAL	Montant HT Du marché, après avenant N° 1
Avenant n° 1	1 278.20 €	12 816.45 €	14 094.65 €

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Valide l'avenant n°1 au lot n° 1 « Electricité », du marché de travaux passé avec l'entreprise SA BESSE, pour les travaux d'aménagement de la 6ème classe de l'école publique F. Dolto, commune déléguée de St Florent-des-Bois, avenant s'établissant à : 2 042.00 € HT,
- Valide l'avenant n°1 au lot n° 2 « Menuiserie », du marché de travaux passé avec l'entreprise PENLOUP-BILLET, pour les travaux d'aménagement de la 6ème classe de l'école publique F. Dolto, commune déléguée de St Florent-des-Bois, avenant s'établissant à : 1 278.20 € HT,
- Charge Mr le Maire de signer les documents qui en découlent.

**Résultats du vote** : Votants = 35 (Mme PENLOUP ne participe ni au débat ni au vote pour le dossier concernant l'entreprise PENLOUP-BILLET), Abstentions = 4. POUR approbation de ces avenants = 31.

#### DE2016-09-089

#### Location salle polyvalente de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux : Délibération statuant sur une demande d'utilisation gratuite.

Le club des retraités « Le Renouveau des Ormeaux » de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux a adressé une demande en vue d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de Chaillé, dans le cadre d'un bal organisé le 18 octobre prochain au profit de la « Ligue contre le cancer ».

Il est précisé qu'au regard de la grille des tarifs de location de cette salle telle que validée par le Conseil municipal de Rives de l'Yon lors de sa séance du 21 janvier 2016, le coût d'une telle location s'établit à : 126 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire délégué de Chaillé-sous-les-Ormeaux,

Considérant la proposition faite par M. le Maire délégué de Chaillé-sous-les-Ormeaux d'accorder la gratuité,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Décide d'accorder de manière ponctuelle et exceptionnelle la gratuité pour cette utilisation dont les bénéficiaires doivent revenir à la « Ligue contre le cancer ».

**Résultats du vote** : Votants = 36, Abstentions = 2. POUR approbation = 34.

### III - ADMINISTRATION GENERALE

**DE2016-09-090**

**Délibération arrêtant la constitution de la commission d'appel d'offres (CAO), après la démission individuelle des membres élus lors de la séance du 9 Juin 2016 par délibération DE2016-06-053.**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la démission individuelle des membres de la commission d'appel d'offres, élus par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2016 (DE2016-06-053)

VU l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus du président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste n°1 présente :

- MM DREILLARD Bruno, ROCHEREAU Fredy, IMBERT Jean-Pierre, TESSIER Michel, CANTENEUR Eric, **membres titulaires**, (5)
- MM PASQUIER Karine, BEAUPEU Laurence, MOULIN Marie-Christine, BROCHARD Nicolas, DUFRESNE Françoise, **membres suppléants (5)**

Mr le Maire propose qu'il soit procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres par un vote à main levée.

**A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal décide un vote à main levée.**

Le résultat de ce vote est le suivant :

- Nombre de votants : 36. Abstention = 1.
- Suffrages exprimés : 35
- La liste n°1 obtient : 35 voix.

**Sont ainsi déclarés élus :**

- MM DREILLARD Bruno, ROCHEREAU Fredy, IMBERT Jean-Pierre, TESSIER Michel, CANTENEUR Eric, **membres titulaires**, (5)
- MM PASQUIER Karine, BEAUPEU Laurence, MOULIN Marie-Christine, BROCHARD Nicolas, DUFRESNE Françoise, **membres suppléants (5)**,

**pour faire partie de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, outre le président.**

**Conseil départemental de la Vendée et programme d'installation d'abris voyageurs sur la commune Rives de l'Yon : Délibération validant un projet de convention pour le remplacement de 2 abris voyageurs (1 sur St Florent, 1 sur Chaillé).**

Par courrier daté du 27 juin 2016, le Conseil départemental de la Vendée a communiqué ainsi : (Extrait)  
« Dans le cadre du programme d'implantation des abris voyageurs, le Département a décidé d'acquérir 296 abris voyageurs afin de remplacer les abris dont les locations arrivaient à échéance. Votre commune bénéficie d'un ou plusieurs abris situés :

- Chaillé-sous-les-Ormeaux, rue du Petit Moineau.
- St Florent-des-Bois, 68 – Avenue du Général de Gaulle, RD 746».

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, une convention, à passer entre le Département et la commune, est à soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérative. **(Cf annexe n° 1).**

M. CANTENEUR Eric, conseiller municipal, s'interroge : une délibération portant sur le même objet et de rédaction similaire a déjà été prise par le Conseil municipal lors de la séance du 3 mars 2016, délibération n° DE2016-03-024, alors quels sont les éléments qui justifient de délibérer à nouveau ?

Au vu de cette remarque, Mr le Maire retire cette question de l'ordre du jour de la présente séance et confie aux services administratifs le soin de vérifier la justification de la nouvelle demande formulée par le Conseil départemental le 27 juin 2016.

## **IV – ACTIVITES SCOLAIRES**

M. le Maire donne la parole à Mme BARREAU Carine, adjointe en charge de la commission communale « Vie scolaire, périscolaire » afin qu'elle dresse un premier bilan de la rentrée scolaire, septembre 2016, pour les écoles maternelles et primaires de la commune Rives de l'Yon.

Elle commente un diaporama qui a été présenté aux équipes pédagogiques, mercredi 31 août 2016.

Ce diaporama détaille les effectifs dans chaque école, la composition des équipes pédagogiques sur les différents sites :

- Commune déléguée de St Florent-des-Bois : Ecole publique F. Dolto ; Ecole privée Notre-Dame.
- Commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux : Ecole publique de la Vallée de l'Yon, RPI = Ecole privée St Sauveur (Chaillé), Ecole privée St Méline (le Tablier).

Globalement le nombre d'élèves s'établit, à la rentrée de septembre 2016, à 576 élèves pour 547 l'année dernière. Ainsi, les effectifs affichent une légère évolution, un peu plus de 1 %.

Concernant l'accueil périscolaire, il est précisé la présence d'un directeur par site : 1 directeur sur le site de St Florent-des-Bois et 1 directrice sur celui de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

A l'origine, une direction commune avait été envisagée mais celle-ci s'est avérée impossible à mettre en place, d'un point de vue règlementaire.

### **DE2016-09-091**

#### **Accueil périscolaire et TAP (Temps d'activités périscolaires) : Délibération portant sur la signature d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pour le recrutement d'une animatrice à compter du 8 octobre 2016.**

Le recrutement d'une animatrice au sein de l'accueil périscolaire et pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est nécessaire. Ce recrutement peut se réaliser dans le cadre de la signature d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Les précisions suivantes sont apportées :

Le bénéficiaire d'un tel contrat perçoit une rémunération égale au taux du SMIC, multiplié par le nombre d'heures travaillées. L'Etat prend en charge 60 % des 20 premières heures du contrat pendant 9 mois, dans le cadre d'un CAE.

Pour un tel recrutement dans le cadre d'un CAE, il convient que le Conseil municipal délibère afin de donner son accord. La personne pressentie pour ce type de recrutement est Mme VALIN Mélissa. La durée de son temps de travail s'établit comme suit : 22h91 hebdomadaires annualisées, sur les 9 mois que dure le contrat.

Au vu de cette présentation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE Mr le Maire à signer la convention à intervenir pour le recrutement d'une animatrice, dans le cadre d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et ce, pour la période allant du 8 octobre 2016 au 7 juillet 2017.**
- **CHARGE Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

**DE2016-09-092**

**Restauration scolaire : Délibération portant modalités de remboursement des salaires par le Comité de Gestion de la restauration scolaire, commune déléguée de St Florent-des-Bois, pour l'année scolaire 2016-2017.**

Mme HUYGHE Claude, conseillère municipale déléguée, notamment en charge du dossier « restauration scolaire », expose que du personnel communal est mis à disposition, par convention, auprès du Comité de gestion de la restauration scolaire, association gérant la restauration scolaire sur la commune déléguée de St Florent-des-Bois.

Elle précise que le conseil municipal doit se prononcer, annuellement, sur la somme forfaitaire due par le Comité de gestion à titre de remboursement des rémunérations du personnel et charges afférentes.

Au vu de cette présentation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Fixe le montant de la somme forfaitaire due par le Comité de gestion de la restauration scolaire, commune déléguée de St Florent-des-Bois, pour l'année scolaire 2016-2017, à 76 495 €, soit 6 375 € par mois.**
- **Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour recouvrer le montant des rémunérations et charges afférentes, de la manière indiquée ci-dessus. La recette correspondante sera imputée à l'article 6419.**

**Résultats du vote : Votants = 36, Abstention = 1. POUR approbation = 35.**

**DE2016-09-093**

**Maison Familiale et Rurale (MFR) de la commune déléguée de St Florent-des-Bois : Délibération validant la mise à disposition d'un local communal au profit de la MFR, pour l'année scolaire 2016-2017.**

Monsieur le Maire explique que la Maison Familiale et Rurale de Saint-Florent a formulé, comme l'année précédente, le besoin d'un local supplémentaire pour l'année scolaire 2016-2017 permettant l'accueil d'une dizaine d'élèves.

Il propose de reconduire la mise à disposition la salle de l'étage du Foyer des Jeunes pendant l'année scolaire 2016-2017, et de prévoir la signature d'une convention de mise à disposition de ce local. **(cf annexe 1 bis)**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir pris connaissance des termes du projet de convention,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- décide de mettre à disposition de la Maison Familiale et Rurale de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois la salle de l'étage du Foyer des Jeunes pendant l'année scolaire 2016-2017 (du 12 septembre 2016 au 9 juin 2017) pour un prix annuel fixé à 257 € (*rappel du montant pour l'année passée = 250 €*), l'entretien de cette pièce restant à la charge de la MFR.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

**Résultats du vote : Votants = 36, Abstention = 1. POUR approbation = 35.**

## **V – INTERCOMMUNALITÉ**

**DE2016-09-094**

**Communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » : Délibération validant le transfert de compétences des communes vers l'agglomération et la mise à jour des statuts de la Roche-sur-Yon Agglomération.**

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est prononcé sur des transferts de compétences, sur la modification de l'intérêt communautaire et sur la mise à jour des statuts.

### **1) TRANSFERTS DE COMPETENCES :**

Le Conseil d'Agglomération s'est prononcé sur les compétences suivantes :

#### **Aérodrome :**

« En matière de développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité aéroportuaire ».

**Contournement Nord et Sud :** « Participation et subventions aux opérations de désenclavement et de contournement est modifiée comme suit : Participation et subventions aux opérations de désenclavement, aux opérations relatives au développement et à l'amélioration de la fluidité du contournement Nord de La Roche-sur-Yon ainsi qu'à la création du contournement Sud ».

### **2) MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Le Conseil d'Agglomération a approuvé l'extension de l'intérêt communautaire pour les compétences suivantes :

« Au sein de la compétence : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, est déclarée d'intérêt communautaire la Salle des Musiques Actuelles amplifiées, détenant un label SMAc au sens de la définition donnée par le ministère de la culture (lieux musicaux jouant un rôle fondamental en termes de diffusion et d'action culturelle, espaces de découvertes ouverts à un large public, notamment les jeunes, dans une perspective d'aménagement culturel du territoire), centrée sur la découverte, l'apprentissage et le développement d'activités musicales actuelles sur le territoire de l'Agglomération et fondée sur la réalisation de partenariats avec les acteurs et les institutions existantes et oeuvrant en matière musicale sur le territoire communautaire. »

« Au sein de la compétence : Actions de développement économique, l'Agglomération est compétente pour assurer la construction, l'aménagement, la gestion et la commercialisation des bâtiments relais ».

### **3) MISE A JOUR DES STATUTS :**

La mise à jour des statuts porte sur la création des communes nouvelles et le nombre de communes au sein de l'Agglomération, sur la composition du Conseil de Communauté (de 70 à 46 membres), sur la suppression du point sur la charte de territoire, sur la lutte contre les nuisibles et sur la compétence politique de la Ville.

L'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales précise :

*« Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. »*

*Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. (...) »*

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur les transferts de compétences, et sur la mise à jour des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**DELIBERATION**

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 013-2016 de La Roche- sur-Yon Agglomération en date du 26 janvier 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** les transferts de compétences visés ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise à jour des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**DE2016-09-095**

**Communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » : Délibération autorisant le maire à signer une convention cadre de mutualisation, venant compléter le schéma de mutualisation.**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences La Roche-sur-Yon Agglomération a souhaité s'appuyer sur ses communes-membres afin d'assurer, dans un souci de proximité et de réactivité, la gestion de certains de ses équipements, d'une part.

D'autre part, la Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé le 29 mars dernier le schéma de mutualisation permettant de mettre à disposition des communes l'ensemble de ses services si elles le sollicitent. La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération partagent la plupart de leurs services dans le cadre de missions permanentes. La Roche-sur-Yon Agglomération a souhaité rendre ces services mutualisés accessibles aux communes de l'Agglomération pour l'exercice de missions ponctuelles, voire des missions permanentes, si le besoin se présentait.

Pour répondre à cet objectif il est proposé un cadre conventionnel qui vise à sécuriser les relations entrant dans les situations présentées précédemment. Cette contractualisation n'a pas vocation à contraindre les communes mais vise à offrir une possibilité de recours aux services en cas de besoin. La signature d'une convention de mutualisation liant notre commune à La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma de mutualisation afin que notre commune puisse bénéficier d'une offre de services que La Roche-sur-Yon Agglomération pourra lui offrir à travers l'ensemble des services communs et des services mutualisés.

Ces conventions constituent des documents cadres comportant les modalités générales d'exercice des actions de mutualisation. Les modalités opérationnelles sont précisées par un règlement.

Ce dispositif opérationnel prévoit la possibilité pour notre commune de solliciter les services mutualisés de la Ville de La Roche-sur-Yon et de la Communauté d'Agglomération pour des demandes d'intervention ponctuelles ou pérennes. Les interventions à caractère ponctuel ne nécessitant pas de charges supplémentaires et susceptibles de s'intégrer dans le planning des services de La Roche-sur-Yon Agglomération restent soumises au principe de gratuité. Dans les autres cas, une participation financière pourra être sollicitée. De manière réciproque, notre commune peut effectuer des interventions pour le compte de la communauté d'Agglomération dans l'exercice de ses compétences. Il en est ainsi de certains travaux de maintenance, dans les zones d'activité ou équipements communautaires.

La présente convention entre la commune, la Communauté d'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon a donc pour objet de préciser le cadre général, la nature et les modalités d'exercice des interventions susceptibles d'intervenir entre elles.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure avec la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon et la Ville de La Roche-sur-Yon une convention tripartite et réciproque de mise à disposition de services selon le projet de convention ci-joint et de ses annexes.

La convention de mutualisation a été approuvée à lors du conseil municipal de La Roche-sur-Yon le 5 juillet dernier et du conseil communautaire du 12 juillet.

#### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-4-1 et L 5111-1  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 février 2016,  
Vu la délibération du conseil municipal de la Roche-sur-Yon en date du 5 juillet 2016,  
Vu la délibération du conseil communautaire de la Roche-sur-Yon Agglomération en date du 12 juillet 2016,

Vu la convention cadre et ses annexes,

Au vu de l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

- **Décide d'approuver la convention cadre de mutualisation,**
- **Autorise, en conséquence, Mr le Maire à signer cette convention.**

## VI – DIVERS

### **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.**

- **M. le Maire donne la parole à M. Patrice ALAIN**, conseiller municipal, afin qu'il communique sur les mesures de sécurité spécifiques à mettre en œuvre au niveau des établissements scolaires dans le cadre de l'application de « l'état d'urgence ». Ce dernier précise que, dans chaque école, le PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*), réalisé sous le pilotage du directeur, doit être actualisé afin de présenter toutes les garanties d'opérationnalité et intégrer le « risque attentat ou intrusion extérieure ». Il va prochainement rencontrer chaque directeur pour notamment l'organisation d'exercices qui, pour certains doivent avoir lieu avant les vacances de la Toussaint. M. le Maire se félicite de ces initiatives qui devront se mettre en œuvre en lien avec les services. Il évoque de possibles et nécessaires aménagements en lien direct avec les bâtiments communaux, aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité.
- **M. le Maire donne la parole à M. LAURENCEAU Gérard**, adjoint, afin qu'il rende compte du déroulement des divers marchés sur le territoire de la commune. Celui-ci précise que, pendant la période estivale, des marchés nocturnes ont été organisés au niveau de chaque commune déléguée, avec une 1<sup>ère</sup> pour Chaillé. Le bilan : positif pour St Florent, concernant celui de Chaillé des points sont à améliorer, des enseignements sont à tirer de la 1<sup>ère</sup> édition. Il semblerait également nécessaire de davantage travailler la communication autour de ces animations afin de toucher un plus large public. Concernant les marchés mensuels : ils connaissent un certain tassement, avec une légère diminution du nombre des exposants et une moindre fréquentation. M. le Maire considère en outre que le site de Chaillé (terrain du pont), utilisé pour le marché nocturne, mérite d'être davantage valorisé.
- **M. le Maire donne la parole à Mme PASQUIER Karine**, adjointe en charge de la commission communale « Communication, Tourisme, Culture ».

- Celle-ci apporte quelques précisions sur le bulletin municipal : le prochain numéro se finalise. Sa distribution est prévue la première semaine d'octobre. Il serait souhaitable que ce bulletin soit distribué dans les foyers avant le 8 octobre.
- Elle évoque l'accueil, sur la commune Rives de l'Yon, d'un groupe d'allemands de RÖTHENBACH, ville jumelée avec la commune historique de St Florent-des-Bois (séjour du 22 AU 27.08.2016). Une affiche-poster leur a été remise représentant 3 vues panoramiques de Chaillé et de St Florent. Il est prévu d'effectuer des tirages supplémentaires afin de les remettre aux chefs d'établissements scolaires de la commune, et d'en déposer un exemplaire dans chaque mairie.
- Elle aborde le fonctionnement du composteur collectif situé : place des Petits Princes, commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux et déplore les trop grandes quantités de déchets alimentaires, arrivant de la restauration scolaire et qui se retrouvent au niveau du composteur. Elle alerte sur ce gaspillage et souhaite une réflexion de fond afin d'y remédier. Il est précisé que la commande et la livraison des repas étant pensées de manière sensiblement différente sur les 2 sites de restauration collective (St Florent et Chaillé), les excédents alimentaires s'appréhendent également de manière différente. Mr le Maire considère qu'il est impératif d'harmoniser les fonctionnements et de privilégier les options qui occasionnent le moins de gaspillage possible. Il rappelle que les frais de restauration représentent 30 % du coût des dépenses scolaires. M. Dreillard, quant à lui, considère que les restes alimentaires ne sont peut-être pas dû uniquement à des rations surdimensionnées mais peut-être faut-il s'interroger sur le temps dévolu au repas : Est-il suffisamment long pour les enfants les plus petits ? Les repas, sont-ils pris dans les conditions optimales ?
- **M. le Maire donne la parole à M. ROCHEREAU Fredy**, adjoint en charge de la commission communale « **Voirie communale, chemins ruraux** ». Celui-ci communique ainsi :
  - Lotissement d'habitation du Champ Vairé (St Florent-des-Bois) : les travaux commencent.
  - Aménagement de la zone artisanale des Tamaris : étude en cours par les services de la Roche-sur-Yon Agglomération.
  - Programme travaux de voirie 2016 : L'enveloppe budgétaire prévue pour ces travaux s'établit à : 183 199 € HT, les marchés ont été signés pour un montant de 177 859 € HT. Les travaux de point à temps sont prévus commencer la semaine prochaine, quant aux travaux structurants, ils sont programmés pour la fin septembre 2016. Le programme des travaux a été modifié comme suit : suppression de la rue du Coteau (Chaillé) et rajout d'une voirie supplémentaire sur St Florent-des-Bois, secteur de la Barre. Mme LUCAS Vanessa intervient pour rappeler l'importance de prévenir les riverains préalablement à la mise en œuvre de tout chantier.
- **M. le Maire donne la parole à Mme MOULIN Marie-Christine**, adjointe en charge de la commission communale « Citoyenneté, Proximité, Vie des quartiers, Conseil des Sages, Santé ». Cette dernière communique ainsi :
  - **Installation du Conseil des sages** dont la constitution a été validée par le Conseil municipal lors de la séance du 30 Juin dernier. Une personne supplémentaire a fait acte de candidature, il s'agit de M. LHOTELIER résidant sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Le conseil des sages (15 personnes à ce jour) travaille actuellement sur un projet de règlement intérieur. Le bureau a été ainsi constitué : Le Président = M. Dominique BIDAULT, vice-président = M. Pierre ROCHEREAU, secrétaire = M. André BOUTIN, secrétaire adjoint = M. Daniel GIBERT. 3 commissions ont été constituées : la commission « Le bien vivre ensemble commune nouvelle », « Développement durable », « Aménagement, sécurité ».
  - **En matière de signalétique** : les panneaux d'entrée des bourgs sont commandés et devraient être livrés la semaine prochaine.

- **M. le Maire donne la parole à Mme DENOUE Véronique**, adjointe en charge du CCAS. Cette dernière lance un appel à bénévoles pour participer aux activités de la banque alimentaire, trop peu nombreux. Actuellement tous les bénévoles sont de St Florent-des-Bois.
- **Mme BARREAU Carine** lance également un appel à bénévoles pour l'encadrement des enfants dans le cadre des activités des « Conseils municipaux d'enfants ». Elle précise que les 2 conseils municipaux d'enfants sont maintenus : 1 pour St Florent et 1 pour CHAILLE (dont RPI Chaillé/Le Tablier).
- **Mme BEAUPEU Laurence**, adjointe en charge de la commission communale « Vie associative, Enfance, Jeunesse », indique qu'elle a rencontré le représentant des « Pères Noël à moto », en prévision de leur périple, édition 2016, qui aura lieu le 10 décembre 2016 et dont l'itinéraire empruntera des voies de Rives de l'Yon.
- **M. TESSIER Michel**, adjoint en charge des dossiers financiers, fait un état du suivi budgétaire de la collectivité : les prévisions et réalisations effectives à ce jour, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il présente et commente un ensemble de tableaux mettant en lumière l'état d'avancement des principaux projets communaux. Echanges sur le projet d'aménagement du centre bourg de la commune déléguée de St Florent-des-Bois.
- **M. DREILLARD Bruno**, maire délégué de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, apporte quelques éléments d'informations sur divers dossiers :
  - Situation de M. NEAU Jean-Paul, adjoint technique : prolongation de son arrêt de travail, pour une durée de 1 mois et dont le remplacement est assuré par M. Alex SIRE, sous contrat à durée déterminée. Le contrat de ce dernier se renouvelle tant que M. NEAU est placé en arrêt maladie.
  - Lotissement communal d'habitation « Beau Soleil – Extension 1 » : Pour la dernière parcelle restant à vendre, une option d'achat vient d'être formalisée. Ainsi le budget annexe lotissement pourra se clôturer avec un excédent.
  - Véhicules électriques : des devis sont en cours pour l'installation de prises spécifiques dans les ateliers communaux. Après validation et réalisation des travaux, les véhicules électriques pourront être livrés.
  - Aux interrogations de Mme LANDAIS Virginie adressées par messagerie électronique, les réponses apportées sont celles-ci : Dans le cadre des travaux de la mairie de Chaillé, la porte d'entrée, qui a été endommagée par des ouvriers, doit être remplacée. Dans l'immédiat, aucune décision n'est arrêtée pour savoir quelle entreprise prendra en charge ces dommages : dossier entre les mains des assurances. La signalétique sur et aux abords de la mairie, ainsi que son pavoisement sont en cours de réflexion. Pour ce qui est susceptible d'être fixé sur le bâtiment mairie, l'architecte souhaite que des propositions lui soient faites afin de les valider au préalable. Certains élus font remarquer que l'entrée de la mairie est difficile à identifier et souhaiteraient, dans l'immédiat, et au minima, qu'une affiche « ENTREE » soit apposée. Réponse : une affiche a été mise en place pratiquement dès l'ouverture de la mairie au public, à proximité de la porte d'entrée.
- **M. le Maire** précise qu'au niveau du personnel communal, M. Mickaël NUGUES qui bénéficie d'un contrat saisonnier (agent technique) jusqu'au 15.09.2016 est proposé pour être stagiaire pendant 1 an, à compter du 01.10.2016.
- **M. le Maire** évoque le dossier « SIVOM LES COTEAUX DE L'YON ». Il rappelle qu'avec la création de la commune RIVES DE L'YON, de nouveaux délégués ont été élus. Il évoque également le CIAS et l'EHPAD : 3 gros projets sont lancés, à savoir les travaux du parking (COLAS), la mise aux normes des cuisines (le Froid Vendéen), les travaux relatifs à la sécurité (EIFFAGE).

Concernant le SIVOM, il indique qu'une réflexion est en cours afin de faire évoluer ses statuts et en particulier les conditions de représentation de chaque commune-membre au sein de cette entité. Le souhait des élus délégués de Rives de l'Yon, c'est que la commune dispose, au sein du SIVOM, de 8 représentants et non de 5 comme actuellement. Actuellement le nombre de délégués de RIVES DE L'YON n'est pas en adéquation avec la proportion que représente sa population au sein du SIVOM, critère néanmoins retenu par ce même SIVOM

pour calculer la participation financière à verser par la commune RIVES DE L'YON. La réflexion est toujours en cours.

- **M. le Maire** évoque la visite de l'entreprise Argilus de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, par le Ministre de l'Economie, M. MACRON Emmanuel, le 19 août dernier. Il donne lecture du courrier de remerciement adressé par ce dernier le 30.08.2016, pour la qualité de l'accueil qui lui a été réservé.
- **Mme LUCAS Vanessa** interpelle M. le Maire suite à un article de presse faisant allusion au projet de « Maison de Santé » sur la commune Rives de l'Yon. Elle précise avoir découvert à la lecture de cet article que le projet était déjà très avancé alors que les élus locaux ne semblent pas être au courant. M. le Maire lui indique que la réflexion relative à un projet santé, dont la maison de santé pluridisciplinaire, pourrait répondre à des attentes des professionnels de la santé et à celles de la population.
- **M. HERMOUET Christophe** intervient afin de rendre un hommage appuyé à M. Paul GERBI, résidant de Chaillé, et décédé début août 2016. Il détaille le parcours atypique et exceptionnel de M GERBI, en particulier en raison de son implication militaire pendant la seconde guerre mondiale, et notamment lors de batailles importantes (Tunisie, débarquement en Normandie, Libération de Paris avec la 2<sup>ème</sup> DB, et autres). Pour tous ces faits d'armes, il a reçu les plus hautes distinctions honorifiques de la nation : légion d'honneur, médaille de guerre. **M. HERMOUET Christophe** considère qu'il est important de rendre hommage à M. GERBI, pour son engagement au service de la nation, au service des valeurs républicaines et qu'il est important de communiquer. Il remercie Mr le Maire et Mme PASQUIER pour l'avoir autorisé à écrire un article sur M. GERBI, dans le prochain numéro du bulletin municipal.

Tous les membres du conseil municipal partagent unanimement ce point de vue ainsi exprimé. Mme LUCAS Vanessa suggère qu'une plaque, établie au nom de M. GERBI, soit apposée en un lieu emblématique de la commune. M. le Maire indique qu'une réflexion va être engagée en ce sens, en y associant notamment les représentants des associations d'anciens combattants. Il rappelle que lors du décès de M. Gerbi un message avait été adressé à chaque conseiller municipal afin de donner l'information sur la disparition de cette personnalité de la commune. Il précise qu'une visite des 2 maires a eu lieu au domicile de M. Gerbi.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

---

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**